

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Commune de Luc-sur-Mer**

**\* \* \***

**Marché public de travaux**

**\* \* \***

**Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics**

***Règlement de Consultation (RC)  
Cahier des Clauses Administratives et Techniques  
Particulières (CCATP)***

Maître de l'ouvrage :

**Commune de Luc-sur-Mer**

Objet du Marché :

**Remplacement de branchements plombs**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Vendredi 09 Décembre 2011 à 12h00**

## **PARTIE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

### **1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :**

MAIRIE de LUC-SUR-MER - 45, Rue de la Mer - Tél. : 02.31.97.32.71 - Fax : 02 31 96 82 78

### **2 – Procédure de passation allotissement :**

Marché de travaux à procédure adaptée (Articles 26 II 2° et 28 du code des marchés publics)

### **3 – Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet le remplacement des branchements plombs de la rue du Docteur Tessel et de la rue du Maréchal Joffre.

### **4 – Descriptif et délais :**

Il s'agit de remplacer **30** branchements d'adduction d'eau potable répartis comme suit :

-17 rue du docteur Tessel (n° voirie : 6, 14, 16, 18, 22,24, 32, 34, 23, 21, 19, 15, 13, 11, 9, 7, 5)

-13 rue du Maréchal Joffre (n° voirie : 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 19)

Le candidat donnera lui-même ces délais d'intervention qui feront partie des critères de jugement des offres.

**Une pénalité de retard de 100€ par jours sera appliquée en cas de retard dû à la défaillance du prestataire.**

***La notification du marché vaudra ordre de service.***

### **5 - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Marchés conclus avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.

### **6 – Modalités de règlement et de paiement :**

Le titulaire adressera sa facture à la Commune de Luc-sur-Mer. Le délai de paiement est celui fixé à l'article 98 du code des marchés publics, à savoir 30 jours.

Le règlement s'effectuera par virement sur présentation de facture par le titulaire après acceptation des travaux par les services de la ville. Le prestataire pourra présenter des situations pour paiement de travaux avant l'achèvement total du chantier.

## **7 – Forme des prix :**

Le présent marché est conclu à prix forfaitaires, ils sont fermes. Ces prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales et autres frappant obligatoirement les fournitures courantes et services ou les travaux.

## **8 – Pièces constitutives du marché :**

Le présent marché est constitué par les documents contractuels suivants, énumérés par ordre de priorité décroissante :

- le présent règlement de la consultation, cahier des clauses administratives et techniques,
- l'acte d'engagement dûment complété et signé,
- le détail estimatif type d'un branchement

## **9 - Délai minimum de validité des offres :**

Le délai minimum de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **10 – Présentation et contenu du pli :**

Le pli remis par les candidats doit contenir une seule enveloppe qui comprendra :

**Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.** Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

**Les renseignements concernant la situation juridique** de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

**Les renseignements concernant la capacité économique et financière** de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Présentation d'une liste de fournitures exécutées au cours des deux dernières années.

**L'acte d'engagement**, dûment complété et signé comprenant le montant de la prestation, ainsi qu'un détail quantitatif estimatif ;

**Mémoire technique** comprenant :

- \* le détail de la ou les méthodes envisagées pour la réalisation de ces travaux
- \* le délai d'exécution de la prestation
- \* le délai avant commencement de la prestation

**11- Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature :**

Français.

**12 - Date limite de réception des offres :**

Le **vendredi 9 Décembre 2011** à 12 Heures. Tout pli arrivant hors délai sera éliminé sur ce simple motif. Les offres seront remises en Mairie contre récépissé ou transmises en recommandé.

L'enveloppe portera la mention  
« remplacement des branchements plombs ».

*L'envoi des offres par voie électronique n'est pas autorisé.*

**13 – Critères d'attribution :**

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants, classés et pondérés par ordre décroissant :

- Prix : 40 %,
- Délais : 30 %
- Valeur technique : 30 %,

**14 - Introduction des recours éventuels :**

Auprès du tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc 14000 CAEN

**15 – Variantes :**

Autorisées. Le candidat doit obligatoirement répondre à l'offre de base avant de présenter une variante.

**16 – Admission des prestations :**

La collectivité dispose, à compter de la date de fin d'exécution des prestations, d'un délai de quinze jours pour procéder aux opérations de vérification et notifier au titulaire sa décision d'admission, éventuellement assortie d'une réfaction sur le prix, d'ajournement ou de rejet des prestations. Passé ce délai, le silence de la collectivité vaut admission tacite des prestations : le transfert de propriété est réalisé.

**17 - Modalités de financement :**

Fonds propres. Unité monétaire utilisée : Euro.

**18 – Renseignements d'ordre administratif auprès :**

Direction générale des services –Tél. 02.31.97.71.37 Fax : 02.31.96.82.78 - Email : [dgs.luc@gmail.com](mailto:dgs.luc@gmail.com)

## **19 – Renseignements d’ordre technique auprès :**

Services techniques et Ateliers municipaux – Tél. 02.31.97.71.36 (M. Lucien SCHLUPP).

## **20 – Date d’envoi de l’avis à la publication :**

**Le 21 novembre 2011**

# **PARTIE 2 : DISPOSITIONS TECHNIQUES**

## **Article 1 Caractéristiques techniques**

L'ensemble des branchements d'adduction d'eau potable en plombs des rues du docteur Tessel et maréchal Joffre doivent être remplacés.

Le montant du marché prendra en compte tous les éléments dont le remplacement est indispensable au bon fonctionnement du service d'adduction d'eau et notamment (fourniture et mise en œuvre) :

- amener et repli du matériel (forfait)
- fourniture et pose selon les règles de l'art de tuyaux en polyéthylène haute densité 10 bars minimum de diamètre adapté (le ml)
- l'ensemble des équipements nécessaires au branchement (tube, collier, robinets, bouche à clé ...) (l'ensemble)
- ensemble de comptage paragel (l'ensemble)
- fourniture et pose de compteur DN15 (l'unité)
- l'ensemble des travaux de maçonnerie nécessaires à la prestation le m<sup>2</sup>)
- l'ensemble des travaux de réfection de voirie nécessaires (le m<sup>2</sup>)

L'ensemble des ces éléments constitue le détail estimatif type pour un branchement. Le candidat remettra avec son offre le prix unitaire pour chacun de ces postes. Ce document constituera la base de tarification au cas où il serait nécessaire de remplacer plus de branchements que prévu.

Les prix du marché prendront en compte les réfections éventuelles chez les riverains en cas de dégradations ou désordres à l'identique de l'existant au minimum.

## **Article 2 Conditions particulières du marché**

### **Date de livraison**

Le candidat indiquera dans l'acte d'engagement les délais d'intervention et d'exécution qu'il s'engage à respecter à partir de la date de notification valant ordre de service.

**Lieu de réalisation:**

Rue du Docteur Tessel et rue du Maréchal Joffre

**Préconisations particulières :**

Le prestataire prendra en compte toutes les remarques provenant du gestionnaire du réseau d'adduction d'eau potable de Luc sur mer, en l'occurrence la Nantaise des eaux.

Le prestataire préviendra en temps utile les différents concessionnaires (DICT). Il est entièrement responsable des dommages qu'il pourrait causer aux réseaux ou infrastructures voisines de ces travaux.

Il informera les riverains de son intervention suffisamment tôt pour qu'ils prennent leurs dispositions notamment en cas de coupure d'eau. Ces coupures seront évitées le matin avant 9h00, de 11h30 à 13h00 et le soir à partir de 18h00.

**Sécurité**

La sécurité des usagers et des habitants est primordiale. Les mesures nécessaires à la tenue en sécurité des espaces publics ou privés sont à la charge et sous la responsabilité du prestataire.

Les tranchées seront rebouchées le soir et protégées dans la journée par tous moyens nécessaires (balisage, pont ...)

Le prestataire se rapprochera de la police municipale pour l'élaboration des arrêtés nécessaires à son intervention.

**Article 3 Composition du prix**

Le coût indiqué dans l'acte d'engagement par le candidat est réputé tenir compte de l'ensemble des prestations nécessaires. L'offre devra être la plus complète possible et ne pourra donner lieu à quelque plus value que ce soit.

La collectivité se réserve la possibilité de modifier sa demande. Toute modification fera l'objet d'une négociation de prix avec le titulaire du marché.